

DEMANDE DE PASSEPORT POUR ENFANTS

pour les Canadiens de moins de 16 ans (à l'étranger)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET DIRECTIVES

Also available in English

Omettre de remplir l'une des sections obligatoires de ce formulaire entraînera le rejet de votre demande.

Admissibilité au passeport canadien

- Les passeports canadiens sont délivrés seulement aux citoyens canadiens.
- Pour obtenir un passeport distinct pour un enfant de moins de 16 ans, veuillez utiliser le présent formulaire (PPTC 043).

Délais de traitement

Notre objectif est de vous délivrer le passeport dans un délai de **15 jours ouvrables** à compter de la date de réception de la demande dûment remplie. Visitez notre site Web à www.passeportcanada.gc.ca pour consulter tout changement aux délais de traitement.

Qui peut faire une demande de passeport pour enfant?

- Un des parents;
- Le parent qui a la garde légale de l'enfant dans les cas de séparation ou de divorce; **ou**
- Le tuteur légal.

Aide-mémoire

- Les **DEUX (2)** pages du formulaire de demande remplies et signées au cours des 12 derniers mois.
- DEUX (2)** photos de passeport identiques de l'enfant (voir « Spécifications pour les photos »).
- La demande et une des photos authentifiées par votre répondant.
- Une preuve de citoyenneté canadienne originale (les copies ou les copies notariées ne sont pas acceptées).
- Tout passeport ou document de voyage canadien au nom de l'enfant ou dans lequel son nom paraît.
- Tous les documents concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant.
- Le droit.

Des preuves ou des renseignements supplémentaires pourraient être demandés en complément de la demande.

Où présenter la demande

Vous devez présenter la demande au bureau du gouvernement du Canada le plus proche qui offre des services de passeport dans votre pays de résidence ou de séjour.

Les bureaux autorisés à délivrer des passeports sont :

- les ambassades du Canada
- les hauts-commissariats du Canada
- les consulats du Canada (sauf les consulats sous l'autorité d'un agent consulaire honoraire).

Durée de validité des passeports pour enfants

Pour un enfant âgé de :

- **3 à 15 ans**, la durée de validité maximale est de **5 ans**.
- **moins de 3 ans**, la durée de validité maximale est de **3 ans**.

Nota : Les enfants à qui un passeport a été délivré au cours de leurs 12 premiers mois ont droit à un seul passeport de remplacement, sans frais, valide pour le reste de la période de validité de trois ans du passeport original. Toutes les exigences d'une demande doivent être respectées. Afin d'assurer que les photos sont récentes et représentent véritablement l'enfant, elles doivent être prises au cours du mois précédant la demande de passeport.

Droits

Pour un enfant âgé de : • 3 à 15 ans - 35 \$CAN
• moins de 3 ans - 20 \$CAN

Nota : Ces droits sont susceptibles d'être modifiés.

Le droit est en devises canadiennes et doit être converti en monnaie locale.

Important : Chaque personne qui demande un service de passeport paie le droit applicable. Ce droit est non remboursable.

Méthodes de paiement

- Argent comptant
- Chèque certifié ou mandat (postal ou bancaire), libellé à l'ordre de l'ambassade, du haut-commissariat ou du consulat du Canada, selon le cas.

Des frais administratifs seront exigés pour tous les paiements refusés, en sus des intérêts applicables.



Contactez-nous

On peut obtenir des renseignements généraux 24 heures par jour, 365 jours par année. Les questions particulières sont traitées durant les heures d'ouverture normales.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PASSEPORTS ET SUR LES DROITS



Site Web :

www.passeportcanada.gc.ca



Le bureau du gouvernement du Canada le plus proche qui offre des services de passeport :

(Consultez l'annuaire téléphonique.)

Passeport Canada :

819-997-8338



ATS *(pour personnes malentendantes)*

Montréal, Canada :

514-283-5197

RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDITIONS ET LES EXIGENCES DE VOYAGE



Site Web :

www.voyage.gc.ca

Pour obtenir la version la plus récente du présent formulaire, visitez notre site Web.

Les formulaires sont disponibles également en braille, sur disquette ou en gros caractères pour les personnes ayant une déficience visuelle.

Bureaux du gouvernement du Canada

Pour connaître l'emplacement du bureau du gouvernement du Canada le plus proche qui offre des services de passeport, visitez notre site Web ou consultez l'annuaire téléphonique.

DIRECTIVES

1

Renseignements personnels sur l'enfant

NOM DEVANT PARAÎTRE DANS LE PASSEPORT

Inscrivez le nom de l'enfant devant paraître dans le passeport. Si ce nom n'est pas le même que celui indiqué sur la preuve de citoyenneté de l'enfant, la preuve légale du changement de nom de l'enfant (l'original délivré par les autorités compétentes) pourrait être requise. Des documents supplémentaires pourraient être exigés pour vérifier l'identité de l'enfant.

NOM DE FAMILLE À LA NAISSANCE/NOM DE FAMILLE ANTÉRIEUR

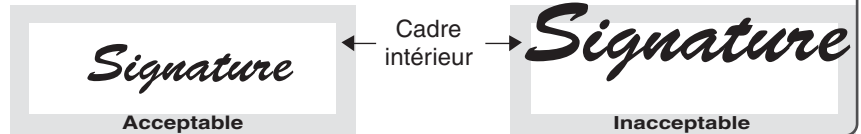
À inscrire seulement lorsque ce ou ces noms sont différents du nom de famille devant paraître dans le passeport (à titre de renseignement pour Passeport Canada seulement; ne paraîtront pas dans le passeport).

LIEU DE NAISSANCE

Indiquez le lieu de naissance de l'enfant sur la demande de passeport. Si vous ne voulez pas que ce renseignement soit inscrit dans le passeport de l'enfant, veuillez présenter une demande écrite. Si le lieu de naissance de l'enfant n'est pas indiqué dans le passeport, vous devrez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de chaque pays que vous comptez visiter afin de vous assurer que l'enfant pourra entrer dans ces pays.

SIGNATURE

Les enfants de 11 ans ou plus **DOIVENT** apposer leur signature habituelle. La signature de l'enfant à la section 1 paraîtra dans le passeport. La signature **NE DOIT** donc **PAS** dépasser le cadre intérieur de l'espace réservé à cette fin.



2

Renseignements sur le requérant

Les deux parents doivent participer à la demande de services de passeport pour leur enfant et signer la demande. Il se pourrait que l'on communique avec l'autre parent. Le certificat de naissance détaillé qui contient des renseignements sur les parents pourrait être exigé. Si le requérant est le tuteur légal de l'enfant, l'autre tuteur légal selon le cas est aussi tenu de participer à la demande de passeport au nom de l'enfant.

GARDE LÉGALE, SÉPARATION ET DIVORCE

Lorsqu'il existe une ordonnance du tribunal ou une entente concernant la garde de l'enfant, seule la personne ayant le droit de garde peut faire une demande. Tous les documents concernant la garde, les déplacements ou les droits de visite de l'enfant doivent être fournis. Dans les cas où un divorce a été accordé, il faut aussi fournir une copie du jugement ou de l'ordonnance de divorce.

Lorsqu'une disposition prévoit la garde partagée, l'un ou l'autre des parents peut faire la demande.

LIEN ACTUEL AVEC L'AUTRE PARENT

Veuillez indiquer le lien qui existe actuellement entre vous et l'autre parent : célibataire, conjoint de fait, marié, séparé, divorcé, veuf/veuve. S'il y a lieu, indiquez la date du mariage avec l'autre parent. Des documents ou de l'information supplémentaires pourraient être exigés. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec tout bureau du gouvernement du Canada qui offre des services de passeport.

3

Passeport canadien antérieur

- Veuillez joindre à la demande tout passeport ou document de voyage canadien valide délivré au nom de l'enfant ou dans lequel son nom paraît. Si le passeport actuel de l'enfant expire dans plus de 12 mois à compter de la date à laquelle vous présentez la demande, veuillez fournir une explication écrite de la raison pour laquelle vous présentez la demande maintenant. Dans le cas où Passeport Canada juge que l'explication fournie n'est pas valable, il se peut que votre demande soit rejetée.
- Si le passeport valide a été perdu, volé, endommagé, détruit ou est inaccessible, veuillez remplir le formulaire PPTC 203 « Déclaration » disponible dans tous les bureaux du gouvernement du Canada qui offrent des services de passeport ou à www.passeportcanada.gc.ca.

4

Preuve de citoyenneté canadienne

Veuillez fournir l'original de l'**UN (1)** des documents énumérés à la section 4 du formulaire de demande. (Les copies ou les copies notariées ne sont pas acceptées.) Ce document vous sera rendu avec le passeport. Des renseignements supplémentaires pourraient être exigés pour confirmer la citoyenneté de l'enfant.

CERTIFICAT DE NAISSANCE AU CANADA

Vous pouvez obtenir le certificat de naissance au bureau de l'état civil de la province ou du territoire où l'enfant est né. Nous vous recommandons d'obtenir le certificat de naissance détaillé qui contient les renseignements sur les parents, car on pourrait exiger que vous soumettiez ce document.

Si l'enfant est né au Québec

Seuls les certificats de naissance délivrés par le Directeur de l'état civil de la province de Québec à partir du 1^{er} janvier 1994 sont acceptés.

CERTIFICAT DE CITOYENNETÉ CANADIENNE

Les documents de citoyenneté commémoratifs de grand format délivrés après le 14 février 1977 ne sont **pas** acceptés. Pour obtenir un certificat de citoyenneté canadienne pour l'enfant, communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Vous pouvez aussi visiter le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada au www.cic.gc.ca.

Un répondant est une personne autre que le requérant, qui confirme l'identité du requérant et qui connaît l'enfant en exécutant **sans frais** les **DEUX (2)** tâches suivantes :

1. Remplir et signer la section « Déclaration du répondant »;
2. Inscrire « J'atteste l'authenticité de cette photo de (*nom de l'enfant*) » au verso de l'**UNE (1)** des photos de l'enfant et apposer sa signature.

Le répondant :

- **doit** vous connaître (le requérant) personnellement depuis au moins **DEUX (2)** ans*;
* **Connaître personnellement le requérant signifie que le répondant est en mesure de confirmer certains attributs personnels du requérant, tels que le nom, l'âge approximatif, le lieu de naissance, la description physique et certains renseignements personnels tels que l'emploi occupé et le lieu de résidence.**
- **doit** vous connaître, ainsi que l'enfant, suffisamment pour attester de l'exactitude des renseignements fournis sur le formulaire de demande;
- **doit** faire partie de l'**UN (1)** des groupes suivants :
 - avocat en exercice, notaire
 - dentiste, médecin
 - juge, magistrat, agent de police
 - maire
 - notaire public
 - signataire autorisé d'une banque.

La liste ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance d'un statut professionnel ou de qualifications supérieures par Passeport Canada.

- **doit** résider dans la région relevant du bureau du gouvernement du Canada qui offre des services de passeport;
- **doit** signer la section « Déclaration du répondant » dans le formulaire de demande;
- **doit** signer la déclaration au verso de l'**UNE (1)** des photos;
- **doit** être disponible pour une vérification par Passeport Canada.

Si vous **ne connaissez pas** de répondant admissible depuis au moins **DEUX (2)** ans, veuillez remplir une « Déclaration faute de répondant » (formulaire PPTC 132), disponible dans tous les bureaux du gouvernement du Canada qui offrent des services de passeport. Vous devez remplir ce formulaire, à vos frais, en présence d'une personne qui, selon la loi, est autorisé à faire prêter serment ou une affirmation solennelle. **Ce processus peut retarder la délivrance du passeport.**

Spécifications pour les photos

Votre demande de passeport sera rejetée si les photos ne sont pas conformes aux spécifications suivantes :

INFORMATION SUR L'IMAGE

- Seules la tête et les épaules des jeunes enfants doivent paraître sur leurs photos (p. ex. aucune main soutenant l'enfant ne doit être visible sur la photo).
- L'éclairage doit être uniforme et les photos ne doivent comporter aucune ombre ni reflet de flash sur le visage ou sur la tête. Les photos présentant des ombres sur le visage ou en arrière-plan sont inacceptables.
- Les photos doivent présenter une vue de face complète du visage avec les deux côtés du visage apparaissant clairement. Le visage et les épaules doivent être centrés sur la photo et bien en face de la caméra.
- Les yeux doivent être ouverts et on doit les voir clairement. On peut porter des lunettes, y compris des verres teintés fournis sur ordonnance, à condition que les yeux soient clairement visibles. Les lunettes de soleil sont inacceptables.
- L'expression faciale doit être neutre (sans froncer les sourcils ni sourire) et la bouche fermée.
- L'image doit être claire, bien définie et nette.
- Les photos doivent se découper sur un fond blanc ou de couleur claire, uniforme et sans motif.
- Les photos doivent refléter/représenter le teint naturel de la peau.
- Le visage doit mesurer entre 31 mm et 36 mm du menton au sommet de la tête (sommet naturel de la tête).
- Les chapeaux ou les couvre-chefs ne sont pas acceptés à moins d'être portés pour des raisons religieuses et alors seulement s'ils laissent voir entièrement les traits du visage.
- Les photos en noir et blanc ou en couleurs sont acceptables.
- Les photos doivent être des originaux et non des copies tirées d'une photo existante et doivent avoir été prises au cours des 12 derniers mois **ou** s'il s'agit d'une demande de remplacement unique de passeport, des photos prises au cours du dernier mois.

QUANTITÉ ET FORMAT

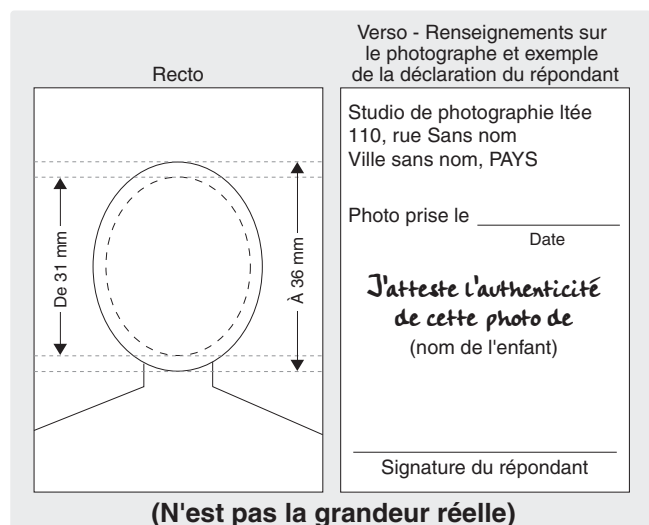
- **DEUX (2)** photos identiques, non retouchées, tirées du même film ou du même fichier électronique ayant saisi l'image numérique.

DIMENSION ET PAPIER

- Les dimensions maximales des photos doivent être de 50 mm de large x 70 mm de long.
- Le papier lourd est inacceptable.
- Les photos doivent être imprimées sur du papier photographique ordinaire de haute qualité.

PHOTOGRAPHE ET RÉPONDANT

- Les photos doivent être prises par un photographe professionnel.
- Le nom du photographe ou du studio, l'adresse et la date à laquelle la photo a été prise (non la date d'impression) doivent figurer directement au verso de l'une des photos (voir l'illustration).
- Le répondant doit inscrire lisiblement au verso de l'une (1) des photos : « J'atteste l'authenticité de cette photo de (*nom de l'enfant*) ».



(N'est pas la grandeur réelle)



DEMANDE DE PASSEPORT POUR ENFANTS

pour les Canadiens de moins de 16 ans
(à l'étranger)

Vous pouvez obtenir la version la plus récente du présent formulaire de demande de passeport en ligne à www.passeportcanada.gc.ca.



Protection des renseignements

Les renseignements personnels fournis sur votre demande sont protégés et sont utilisés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Répertoire numéro AEC PPU 030). Ces renseignements sont recueillis en vertu du *Décret sur les passeports canadiens* pour déterminer l'admissibilité actuelle et continue de l'enfant à un passeport canadien, pour assurer la prestation de services de passeport et pour fournir de l'information à la Direction générale des affaires consulaires d'Affaires étrangères et Commerce international Canada si l'enfant a besoin d'aide à l'étranger. Les renseignements fournis, y compris la photo, font l'objet d'une vérification systématique et de recherches aux fins de sécurité. Dans le but de renforcer davantage la sécurité du passeport canadien, la photo de l'enfant est stockée sur un modèle alphanumérique et incorporée au passeport sous forme d'image numérique.

Passeport Canada pourrait retenir les services de tierces parties pour recevoir les demandes de passeport présentées en personne et pour traiter le renvoi des demandes de passeport incomplètes. Dans le cadre de la prestation de ces services, les renseignements personnels seront protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Il est possible que Passeport Canada sollicite votre rétroaction à l'égard des services de passeport.

Remplir et signer les **DEUX (2)** pages du formulaire de demande.



RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LES ENFANTS QUI VOYAGENT À L'ÉTRANGER

Voyager avec des enfants ou les enfants qui voyagent seuls



Les autorités d'immigration de la plupart des pays deviennent de plus en plus vigilantes à l'égard des enfants qui traversent les frontières internationales. Chaque enfant qui voyage à l'étranger, qu'il voyage seul ou accompagné d'un adulte, doit avoir un passeport distinct valide et peut-être même des documents d'appui. Avant d'entreprendre un voyage qui inclut un enfant, vous devriez communiquer avec l'ambassade ou le consulat de tous les pays où l'enfant doit se rendre pour connaître leurs exigences d'entrée.

Documents qui facilitent les voyages à l'étranger



Les documents suivants pourraient être exigés pour appuyer l'entrée d'un enfant dans un autre pays :

- Le certificat de naissance dans lequel paraissent les noms des parents
- Les documents ayant trait à la garde
- Si l'enfant voyage avec un de ses parents, une lettre de l'autre parent, signée et datée, qui autorise le voyage (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'enfant voyage avec une personne autre que ses parents, une lettre des deux parents, signée et datée, qui autorise le voyage avec cette personne (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'enfant voyage seul, une lettre des deux parents, signée et datée, qui autorise le voyage (la lettre pourrait devoir être notariée)
- Si l'un des parents est décédé, le certificat de décès.

Documents et conseils pour faciliter le retour au Canada



Les conseils suivants pourraient vous aider à éviter des délais lors du retour d'un enfant au Canada :

- Toujours avoir sur vous des pièces d'identité appropriées pour vous-même et l'enfant - passeport, certificat de naissance, carte de citoyenneté, fiche d'établissement (IMM 1000), carte de résident permanent, certificat du statut d'Indien.
- Si vous avez la garde de l'enfant, ayez avec vous des copies des documents qui spécifient les droits de garde.
- Si vous n'êtes pas le tuteur légal de l'enfant, ayez avec vous une lettre vous permettant ou vous autorisant d'avoir la garde lorsque vous rentrez au Canada. Lorsqu'un parent voyage seul avec un enfant, une lettre de l'autre parent peut également faciliter la rentrée du parent et de l'enfant. La lettre devrait aussi contenir les numéros de téléphone du parent ou du tuteur légal.
- Si vous faites partie d'une caravane, déplacez-vous dans le même véhicule que l'enfant que vous accompagnez lorsque vous arrivez à une frontière.
- Faites apprendre par coeur à l'enfant vos numéros de téléphone à la maison et/ou au travail et montrez-lui comment vous téléphoner en cas d'urgence.

Renseignements sur la garde

1. Les ententes concernant la garde des enfants au Canada pourraient ne pas être reconnues dans certains pays. Dans des cas extrêmes, les enfants pourraient ne pas pouvoir quitter ces pays. Il est recommandé qu'avant votre départ vous vérifiez auprès de l'ambassade ou du consulat du pays ou des pays que l'enfant visitera afin de déterminer quels documents relatifs à la garde de l'enfant sont requis. Pour plus de renseignements, communiquez avec :



Affaires étrangères et Commerce international Canada :

À l'extérieur du Canada

613-943-1055

2. S'il y a des possibilités qu'un litige au sujet de la garde survienne pendant le voyage avec l'enfant, vous devriez parler à un avocat canadien avant votre départ. Nous vous suggérons également de lire la publication *Enlèvements internationaux d'enfants : Guide à l'intention des parents*. Pour obtenir un exemplaire gratuit, téléphonez :



À l'extérieur du Canada

613-944-4000

Vous pouvez également commander une copie en ligne ou accéder à une version en ligne :



Site Web

www.international.gc.ca

DEMANDE DE PASSEPORT POUR ENFANTS

pour les Canadiens de moins de 16 ans (à l'étranger)

AVERTISSEMENT à tous les requérants et les répondants - Toute déclaration fautive ou trompeuse concernant le présent formulaire ou relatif à tout document à l'appui de la présente demande, y compris la dissimulation de tout fait important, peut être un motif de refus de délivrance ou de révocation d'un passeport et faire l'objet de poursuites criminelles.

Omettre de remplir l'une des sections obligatoires de ce formulaire entraînera le rejet de votre demande.
Ecrire en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

1 <i>Renseignements personnels sur l'enfant</i>					Date du départ <input type="checkbox"/> Mois <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Inconnue	
Nom de famille						
Prénom(s) <i>(voir la directive 1)</i>						
Nom de famille à la naissance/Nom de famille antérieur <i>(voir la directive 1)</i>						
Date de naissance Année Mois Jour		Lieu de naissance Ville Province/territoire <i>(s'il y a lieu)</i> Pays				
Sexe <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		Couleur des yeux	Couleur des cheveux	Taille	Poids	
Adresse du lieu de résidence permanent						
Numéro	Rue	Appartement	Ville	Pays	Code postal	
Adresse postale <i>(si différente de l'adresse du lieu de résidence permanent)</i>						
Numéro	Rue	Appartement	Ville	Pays	Code postal	
Les enfants âgés de 11 ans ou plus doivent signer dans l'espace prévu à cette fin.				Signature nulle si apposée sur le cadre <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%;"></div> Signature de l'enfant <i>(voir la directive 1)</i>		
Fait le Année Mois Jour		Signé à Ville Pays				

REMPLIR LA PROCHAINE PAGE

Page 1 de 2

2 <i>Renseignements sur le requérant</i>					
L'enfant fait-il l'objet d'une procédure d'adoption?			<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		Si oui, inclure tous les documents <i>(voir la directive 2)</i>
Existe-t-il une entente de séparation, une ordonnance d'un tribunal ou des procédures judiciaires concernant la garde, les déplacements, ou les droits de visite de l'enfant?			<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		
Requérant (parent ou tuteur)			Autre parent ou tuteur		
Nom de famille à la naissance			Nom de famille à la naissance		
Prénom(s)			Prénom(s)		
Date de naissance Année Mois Jour		Pays de naissance	Date de naissance Année Mois Jour		Pays de naissance
Lien avec l'autre parent		Date du mariage <i>(s'il y a lieu)</i> Année Mois Jour	Lien avec le parent requérant		Date du mariage <i>(s'il y a lieu)</i> Année Mois Jour
Adresse Numéro Rue Appartement Ville Pays Code postal			Adresse Numéro Rue Appartement Ville Pays Code postal		
Téléphone à la maison ()	Téléphone au travail/poste ()	Cellulaire <i>(facultatif)</i> ()	Téléphone à la maison ()	Téléphone au travail/poste ()	Cellulaire <i>(facultatif)</i> ()
DÉCLARATION - Je déclare solennellement que l'enfant susnommé est citoyen canadien, que je suis le parent ou le tuteur de l'enfant susnommé et que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts. Je déclare avoir lu et compris l' AVERTISSEMENT à tous les requérants et les répondants ci-dessus.			DÉCLARATION - Je déclare solennellement que l'enfant susnommé est citoyen canadien, que je suis le parent ou le tuteur de l'enfant susnommé et que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts. Je déclare avoir lu et compris l' AVERTISSEMENT à tous les requérants et les répondants ci-dessus.		
Signature du requérant <i>(signez aussi la section 4)</i>			Signature de l'autre parent ou tuteur		
Fait le			Fait le		
Signé à			Signé à		



3**Passeport canadien antérieur**

• Le nom de l'enfant figure-t-il dans un passeport, un certificat d'identité ou un titre de voyage canadien valide?

 Non Oui (*précisez*)

Numéro

Date de délivrance

Si oui, le joindre à votre demande.

• Si le passeport a été perdu, volé, endommagé, détruit ou est inaccessible, veuillez joindre à la demande le formulaire PPTC 203 « Déclaration » dûment rempli. Ce formulaire est disponible dans tous les bureaux du gouvernement du Canada qui offrent des services de passeport ou à www.passeportcanada.gc.ca.

4**Preuve de citoyenneté canadienne**

A À remplir si l'enfant est **né au Canada**. Présentez **UN (1)** des documents suivants (*aucune copie*) :

 Certificat de naissance au Canada

N° d'enregistrement

Date de délivrance

 Certificat de citoyenneté canadienne

N° de certificat

Date de délivrance

B À remplir si l'enfant est **né à l'extérieur du Canada**. Présentez le document suivant (*aucune copie*) :

 Certificat de citoyenneté canadienne

N° de certificat

Date de délivrance

Déclaration du requérant

Nom de famille du requérant (*voir les Renseignements généraux et directives, page 1 : « Qui peut faire une demande de passeport pour enfant? »*)

Prénom(s) du requérant

Lien avec l'enfant

Nom de famille de l'enfant

Prénom(s) de l'enfant

DÉCLARATION - Je déclare solennellement que l'enfant susnommé est un citoyen canadien, que les photos ci-jointes représentent véritablement l'enfant et que les renseignements contenus dans cette demande sont vrais. Je déclare avoir lu et compris l'**AVERTISSEMENT à tous les requérants et les répondants** à la page 1.

Signature nulle si apposée sur le cadre

Fait le

Année

Mois

Jour

Signé à

Ville

Pays

Signature du requérant (*voir la directive 1*)**5****Déclaration du répondant (à remplir par le répondant)**

Nom de famille

Prénom(s)

Profession (*voir la directive 5*)

Nom de l'entreprise ou de l'organisme

N° de téléphone le jour

()

N° de téléphone en soirée

()

Cellulaire

()

Adresse au travail

Numéro

Rue

Ville

Pays

Code postal

DÉCLARATION - Je déclare solennellement que je connais personnellement le requérant identifié ci-dessus depuis au moins **DEUX (2)** ans. J'ai certifié, au verso d'une photo, que l'image représente véritablement l'enfant. Je déclare avoir lu et compris l'**AVERTISSEMENT à tous les requérants et les répondants** à la page 1.

Je connais le requérant depuis

Nombre d'années

Signature du répondant

Nom du requérant

Nom de l'enfant

Fait le

Année

Mois

Jour

Signé à

Ville

Pays

ASSUREZ-VOUS QUE
LES DEUX PAGES SOIENT REMPLIES

Page 2 de 2

Pour plus de renseignements sur les passeports, visitez notre site Web au
www.passeportcanada.gc.ca